Association des Paralysés de France
Délégation de l'Isère

n°101

Juin - Juillet - Août - Septembre - Octobre 2015

Sommaire

- L'équipe de la Délégation P. 2
- Editorial P. 3
- Week-end entre amis !!!! P. 5
- Travail avec la ville et le CCAS de Bourgoin P. 6
- L'aide à la Mutuelle P. 7
- Stationnement gratuit P. 8
- Antenne de Vienne P. 9
- Attention DIOGENE P. 10
- Avec les AD - AP P. 11
- Mot du Président P. 12
- HANDEO 38 P. 13
- Agenda P. 14

21bis avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble
téléphone : 04 76 43 13 28 - mail : apfdd38@free.fr - blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr

A.P.F

Représentante Départementale : Chantal VAURS

Directeur de la Délégation Départementale

Tél .04 76 43 13 28 / **Blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr/** Email : apfdd38@free.fr

Les numéros verts A.P.F (*appel anonyme et gratuit*)
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597 - A.P.F S.E.P : 0 800 85 49 76
Les sites d'information (voir le blog APF)

Maison de l'Autonomie (M.D.A)
Tél numéro vert : 0800 800 083 et 04 38 12 48 48

Attachée de Délégation :.....Christel DI RAGO
Comptable :.....Martine ZANARDI
Agent Administratif :.....Richard GARAMBOIS
Chargés de mission Loisirs : ….....Thierry ROLLAND
Danièle GARET

Chargé de mission Communication :…….....Cyril LELY
Chargée de missions Ressources
et des bénévoles :……Charlène MOINE
sur rendez-vous.

Conseil Juridique :……*Taduy DZUNG*
Uniquement sur rendez-vous

Correspondants A.P.F :
- à St Marcellin :…..……Charlotte VACHON : 04 76 38 05 33
- à Echirolles :. ……Marc FINOT : 04 76 09 50 15
- à Fontaine :..……..……..Monique COURBIN : 04 76 26 73 69
- à Bourgoin :……..……...……..Chantal VAURS : 04 74 97 38 23

Service "Aide Humaine" : SPASAD
Directrice : Marina GIROD de l'AIN
Tél : 04 38 24 02 20
Chef de Service: Martine CHARREL
21, avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 88 16 50
Fax : 04 76 73 10 26

Antenne de Vienne :
Secrétaire :…….. . . . . ……...Sophie GONNET
Chargée Mission Loisirs Ressources :……..Marie-Claude BORDE
04 74 53 11 32

Permanences du Service Social sur Vienne :
Permanence téléphonique :
Mardi & Jeudi 9h-12h30 et 14h-16h30……..Tél. 04 74 85 71 09

Nadine de BRULER
2, place du 19 mars 1962 - 38200 VIENNE
Tél - Rép. 04 74 85 71 09 – Tél - Fax 04 74 53 11 32

Service Social sur Grenoble :

Secrétaire **Service social** :……...Christiane LANGE
Audrey DEMONCHAUX

Assistants Sociaux :

Amandine BALMET ***Permanence :***
uniquement sur rendez-vous :……..……le lundi 9h00 - 12h30

Bernard EPALLE Permanences :
- à Grenoble :...……..……...……..….le mercredi 13h30 -18h00
- à Bourgoin :……....le 1er jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à Voiron :……..le 2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à A.P.F. Industrie :……...…….....le mardi 14h00 - 17h00

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme VAURS Chantal	Tél. 06 70 95 76 72
M. BARNOUX Jean-Luc	Tél. 04 76 43 02 95
M. DERDERIAN Varoujan	Tél. 06 08 11 71 91
M. GROS Daniel	Tél. 04 76 72 43 35
Mme HANZO Georgette	Tél. 04 76 09 14 05
M. MENEGHEL Victor	Tél. 06 45 92 18 32
Mme MOLLIER Chantal	Tél. 04 76 09 69 66
M. MOTTIN Yvon	Tél. 04 76 25 63 67
Mme ROGER Léonie	
M. BRISSAUD Loïc	Tél. 06 30 48 09 46
M. N'GORAN Jean	Tél. 06 16 66 16 30

Groupe Relais de BOURGOIN - JALLIEU

Espace le Renouveau - 11 place Schweitzer
38300 Bourgoin-Jallieu

Permanence / Accueil :

Chantal VAURS **06 70 95 76 72**

tous les jeudis, de 14 h à 17 h : jeux, animations, goûter ...

CONSEIL APF DE REGION
Titulaire Mme VAURS Chantal Suppléante Mme ROGER Léonie

Représentant Jeune
M. Brissaud Loic

EDITO

Nous espérons que vous ayez passé un bel été producteur de bonne humeur incontestable et nécessaire pour avancer.

Avant tout, permettez-nous de vous souhaiter une excellente rentrée, ce d'autant que les sujets chauds ne manquent pas ; l'accessibilité universelle, les MDPH qui sont aujourd'hui fortement menacées, les ressources, l'accès aux soins….

Pour revendiquer et défendre tous ces droits nous devons rester mobilisés. Pourtant lors des manifestations à Grenoble, pour l'accessibilité, peu d'adhérents étaient présents.

L'Assemblée Départementale a été annulée, par manque de participants. Nous avons reçu une dizaine d'inscriptions, certains même n'ont pas respecté la date limite pour envoyer leur réponse. Nous notons le même manque de motivation pour les élections du Conseil Départemental APF. Pourtant la démocratie est fondée sur l'expression de chacun, pour permettre une citoyenneté entière et favoriser la proximité et l'échange.

C'est avec votre engagement et votre soutien que nous arriverons à développer nos actions. Nous avons plein de choses à réaliser et tous les atouts pour le faire. La participation de chacun est la vraie clé de la réussite de notre combat.

Nous remercions vivement tous ceux qui d'ores et déjà s'impliquent dans la vie démocratique de l'association contribuant ainsi à son foisonnement et nous invitons tous les adhérents à participer plus nombreux, encore, à cette belle aventure.

Résultats des élections du Conseil APF de Département de l'Isère
Sont élus pour le mandat 2015-2019 :

ROGER Léonie, CACAUD Chloé, MOTTIN Yvon, VAURS Chantal, DERDERIAN Varoujan, MENEGHEL Victor, LIOT Gontrand, BRISSAUD Loïc et HANZO Georgette.

Au cours de sa séance du 26 septembre 2015, le conseil d'administration de l'APF validera les élections et donnera délégation à chaque membre élu.

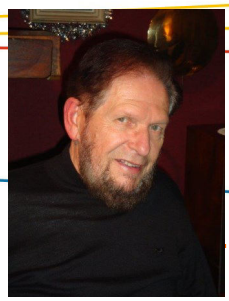

Adieu à Gino MARASCHIN (1929-2015)

Gino n'avait pas deux ans lorsqu'il fut atteint par la poliomyélite. L'Association des Paralysés de France n'existait pas encore ! Quelques années après il a été placé dans un centre de rééducation. (Il était donc séparé de sa famille, dans laquelle il a peu vécu.) La rééducation était assez sommaire, ainsi que l'enseignement dispensé. Et pendant la guerre beaucoup de choses manquaient. Une parenthèse réjouissante dans cet univers triste : c'est dans le centre de La Croix-Faubin qu'il a fait la connaissance de Mireille, alors qu'ils étaient adolescents.

Ensuite, la grande chance de Gino a été l'ouverture du Centre de rééducation professionnelle du Chevalon de Voreppe, par l'APF, en 1946. A cette époque-là, les handicapés physiques avaient bien peu de possibilités d'étudier ou d'acquérir une formation professionnelle. L'APF, jeune association d'une douzaine d'années essayait d'y remédier en créant des établissements spécialisés. Celui du Chevalon était l'un des premiers et Gino a pu y être admis, dans la première promotion ; tout était nouveau pour les élèves mais aussi pour les professeurs et l'encadrement qui devaient créer quelque chose de nouveau. Gino et les copains qu'il s'y est faits, étaient ravis de pouvoir enfin apprendre un métier et avaient aussi envie de s'amuser comme des jeunes de leur âge. Il en a résulté un groupe d'amis qui sont resté unis pour la vie. Comme formation, Gino avait choisi la photographie.

Gino est entré à Merlin-Gérin. Cette Entreprise était déjà très accueillante aux travailleurs handicapés. Sur le tas, il a appris le métier de dessinateur qu'il exercera jusqu'à la retraite, bien méritée. Appareillé aux deux jambes, Gino marchait avec des cannes et pendant son activité professionnelle il a du monter beaucoup de marches ! Il était travailleur, consciencieux ; la maîtrise de son métier était difficile et lui demandait un très gros effort.

Quelques années après ses débuts professionnels, Mireille est venue le rejoindre à Grenoble et ils se sont mariés. Ils ont adopté une petite fille prénommée Maria.

J'ai rencontré Mireille et Gino, ainsi que Roger Grosjean, lors d'une réunion que j'avais organisée dans l'arrière salle d'un bar. Ce jour-là a été le point de départ d'une grande aventure humaine : la création puis la vie de Grenoble Handisport. Tous trois ont fait partie de la dizaine de personnes qui ont préparé la création de cette association et ont long temps été membres du Comité directeur ; ils ont tous participé aux Jeux paralympiques de Tel-Aviv en tir à l'arc, en 1968. Mireille a été l' « âme » de l'association pendant longtemps. Gino a été l'entraîneur des archers handicapés visuels pendant une vingtaine d'années et il a été responsable photo de l'association pendant près de 40 ans. La Médaille de bronze de Jeunesse & Sports lui a été décernée.

Gino était très attaché au groupe d'amis que nous formons depuis près d'un demi-siècle (handicapés et valides), et qui s'est malheureusement réduit... Gino est aussi resté fidèle à l'APF. Il était très apprécié, pour sa bonne humeur, sa joie de vivre et ses grandes qualités humaines. Il va beaucoup nous manquer.

René DAVID, Président-fondateur de Grenoble Handisport

Week-end entre amis !!!!

J'ai eu l'idée de partir dans le Sud de la France c'est-à-dire Martigues ville à côté de Marseille entre amis. J'ai fait part de mon idée à plusieurs personnes et tout le monde était d'accord pour partir.

Nous partons à 7 personnes à mobilité réduite dont une personne valide. Nous voyageons à deux voitures dans la matinée et nous arrivons en fin d'après-midi à notre camping Marius qui se situe exactement à La Couronne.

Nous avons réservé deux mobil-homes qu'ils étaient pas accessibles mais faisable pour ceux qui ont la facilité de la marche. Le camping contient des mobil-home accessibles.

Nous nous installons chacun dans notre mobil-homes et profitons de notre emplacement en discutant avant de faire notre petit tour dans le camping.

En se promenant, nous remarquons plusieurs choses comme :

- Parking réservé aux personnes à Mobilité Réduite
- Facilité de se déplacer dans le camping
- Borne wi-fi
- Douches et toilettes accessibles
- Terrain de boule
- Institut de beauté avec massage, sauna

En début de soirée, nous décidons de profiter de l'animation karaoké que le camping avait organisé, et profitons de manger quelques spécialités comme la potence et la bouillabaisse.

Le lendemain, nous décidons d'aller faire un tour à la plage avec quelques personnes. La mer n'est même pas à 15 minutes à pied du camping.
Quelques uns profitent du soleil en s'allongeant sur les serviettes, d'autres se promènent et d'autres se baignent avec une eau qui est un peu fraîche.

En rentrant de la plage, les garçons décident de faire une partie de pétanque pendant que les filles discutent au mobil-home.

La soirée se passe tranquillement en parlant de tout et de rien avec une très bonne ambiance.
Le dimanche matin, nous repartons heureux de notre week-end.

Chloé CACAUD
Adhérent APF

Travail avec la ville et le CCAS de Bourgoin

Les élus de la ville de Bourgoin-Jallieu ont souhaité, en ce début de mandat s'investir à propos de l'isolement relationnel des personnes (personnes âgées, personnes handicapées et par la suite familles, adultes, jeunes). Nous n'ignorons pas qu'un grand nombre de personnes sont isolées et n'osent pas ou ne peuvent pas demander l'aide qui pourrait leur convenir.
Des réunions de travail ont débuté en mai.

Sont invités à ces réunions, les services municipaux ainsi que les associations qui le souhaitent. L'APF participe à ces travaux qui doivent s'achever sur la création de réseaux citoyens et la mise en place d'actions de veille en direction de ces publics.
Ces aides pourront aller de l'appui du voisinage pour une course, à l'information des activités proposées par la commune, à l'appel d'urgence des pompiers ou simplement une rencontre autour d'un café.

Cette mobilisation citoyenne sera constituée entre autres de bénévoles qui pourront bénéficier d'une formation adaptée pour savoir comment aborder l'autre qui peut être très différent, sans intrusion ni familiarité, mais seulement une main tendue. Elle rappelle aussi l'importance d'être vigilant à ne pas être dans l'ingérence dans la vie de la personne et lui laisser un libre choix dans toutes actions qui pourrait être proposées.

Ce travail rend compte d'une volonté inter partenariale et inter associative de lutte contre l'isolement des personnes. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ces actions.

LES RENCONTRES BREL 2015

L'année passée nous avions testé l'accessibilité des rencontres Brel avec une de nos petites camarades. Ravis de l'accueil et des services rendus sur place, nous avons réitéré cette année, avec cette fois plusieurs soirées.

Un grand merci à toute l'équipe et à tous les bénévoles qui œuvrent au plaisir d'autrui et à l'amélioration du site d'année en année.

Nous nous sommes régalés de musique, de gentillesse, et d'excellents produits locaux.

L'aide à la Mutuelle a augmenté son plafond au 1er juillet 2015

►Pour qui ?

Vous avez droit à l'Aide pour la complémentaire santé (ACS) si vous gagnez entre 720 et 970 euros par mois. Une fourchette de revenus qui concernait l'an dernier 1,2 million de personnes, dont les ressources sont trop élevées pour prétendre à la couverture maladie universelle (CMU), mais trop justes pour faire face aux dépenses de santé.
Concrètement, l'ACS est une aide financière, qui peut par exemple atteindre 550 euros pour les plus de 60 ans.

►Quels changements ?

Le dispositif permet non seulement de choisir parmi une dizaine de mutuelles à petit prix mais aussi de ne pas avoir à avancer la part remboursée par la mutuelle.

10 contrats-type: Vous avez désormais le choix parmi dix contrats ACS type plus avantageux que ceux proposés jusqu'ici. Chacun propose différentes options en fonction de votre âge et du niveau de protection souhaité. A la clef, une économie de 36% pour les contrats les moins chers (qui passent ainsi à environ 450 euros), de 24% pour les intermédiaires (590 euros) et de 14% pour les plus complets (700 euros), selon les calculs du ministère de la Santé.

Pas d'avance de frais: L'ACS vous permet de ne pas du tout avoir à avancer d'argent chez le médecin. Jusqu'ici, celle-ci vous permettait seulement d'être dispensé de la part de la consultation prise en charge par la Sécurité sociale. Désormais, vous n'avancerez pas non plus la somme remboursée par la complémentaire santé. Le médecin fait ainsi crédit aux complémentaires. Pour leur éviter d'avoir à éparpiller leurs demandes de remboursement auprès des différentes mutuelles, il est prévu que l'Assurance maladie joue tant que possible les intermédiaires.
Pas de participation forfaitaire: En outre, vous serez dispensé de la franchise médicale (la participation forfaitaire de 1 euro demandée à chaque consultation).

►Quand ?

A partir du 1er juillet 2015, si vous signez un nouveau contrat ACS, vous pourrez immédiatement bénéficier du tiers payant portant sur la part Sécu et la part mutuelle. Si vous bénéficiiez déjà de cette Aide à la complémentaire santé, il est probable que votre contrat courre jusqu'à la fin de l'année. Il faudra donc attendre le renouvellement du contrat pour bénéficier des nouveaux avantages offerts par les nouvelles versions.

Gratuité du stationnement de surface pour les titulaires de la carte de stationnement pour personnes en situation de handicap

La loi N° 2015-300 du 18 mars 2015 prévoit la gratuité du stationnement de surface pour les personnes titulaires de la carte de stationnement pour les personnes en situation de handicap (carte prévue par l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles).

Le conseil municipal a voté lors de sa séance du 27 avril 2015 une délibération consacrant cette gratuité à Grenoble, sur toutes les places de stationnement de surface ouvertes au public.
L'arrêté relatif au stationnement payant sur voirie a parallèlement été mis à jour, pour porter la limitation de durée à 12 heures pour les titulaires de la carte (au lieu de la limitation à 2 heures qui existait sur les zones oranges et violettes).

Ces mesures bénéficieront à l'ensemble des titulaires de la carte européenne de stationnement, sur toutes les places. Pour en bénéficier, les usagers devront, comme habituellement, apposer la carte originale de façon lisible derrière le pare-brise du véhicule utilisé pour le transport de la personne en situation de handicap. La carte étant liée à la personne et non au véhicule, elle doit être retirée lorsque ce n'est pas la personne en situation de handicap qui utilise le véhicule.

Ces recommandations doivent permettre un contrôle aisé par les agents habilités à constater les infractions aux règles de stationnement, et ainsi limiter les risques d'utilisation frauduleuse de la carte.

Pendant quelques semaines une campagne de sensibilisation des automobilistes dont la carte n'est pas conforme sera mise en place (délai de validité dépassé, carte illisible, ancien modèle, etc…). Une information invitant les automobilistes à mettre leur carte en règle sera apposée sur les pare-brise, avant d'engager la verbalisation proprement dite.

ATTENTION : En revanche vous devez payer les parkings privés à barrière.

Les sorties estivales de l'antenne de Vienne

Les beaux jours sont l'occasion pour le club loisirs de Vienne d'organiser les sorties en plein air. Cette année grâce à notre équipe de bénévoles nous avons pu organiser les sorties suivantes :

Le 7 mai, sortie restaurant dans le Pilat et balade au col de Pavezin. En prenant de l'altitude dans le Mont du Pilat, tout à côté de chez nous nous allons à la rencontre de paysages magnifiques et verdoyants.

Le 21 mai, sortie au Parc de la Tête d'Or. Là, en pleine agglomération lyonnaise, le groupe a trouvé une roseraie splendide et une faune très exotique !

Le 18 juin, partie de pétanque sur la place en face de notre local.

Le 2 juillet, sortie à Aix les Bains pour trouver de la fraîcheur sur le lac du Bourget.

Le 9 juillet, sortie à l'étang. En période de canicule qu'il fait bon vivre autour d'un étang ombragé. Grâce à la gentillesse des parents d'un de nos adhérents, Monsieur et Madame AGERON, chaque année le groupe va passer une journée auprès de cet étang au paysage calme et apaisant. Cette escapade est tellement appréciée qu'un autre rendez-vous est fixé pour la rentrée le 3 septembre.

Le 30 juillet, pour clore la saison, le groupe, salariés et bénévoles, se réunit pour un repas convivial au restaurant de la presqu'île sur la base nautique de Condrieu.

Si vous êtes intéressés par nos activités loisirs vous pouvez joindre Marie Claude BORDE au 04 74 53 11 32 ou 04 74 85 71 09 (avec messagerie) notre agent d'animation.

Pour continuer à proposer des activités riches et variées nous sommes à la recherche de bénévoles en capacité d'accompagner les personnes à mobilité réduite ou de conduire notre minibus adapté. Vous pouvez nous contacter au 04 74 85 71 09.

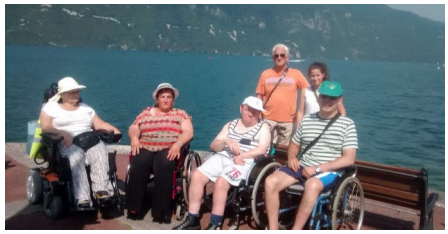

Cette année, Jean Paul CHAUVIN qui grâce aux ventes de ses livres nous avait fait un don de 1 000 € l'an dernier, poursuit sa démarche avec le club Handisport de Bougoin Jallieu.

Sophie GONNET

Une chance pour vous ! Une chance pour nous !

Du 1er septembre au 30 novembre, opération Handidon
Pour plus d'information, contactez Charlène au 04 76 43 13 28 ou
http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

ATTENTION DIOGENE : ILS RECOMMENCENT !!!!!!!!!!!!!!

Notre association s'élève contre la publication des Ordonnances sur les Agendas D'accessibilité programmés AD\Ap. Ces Ordonnances ont été élaborées sous la pression des lobbies de la construction et du commerce après un simulacre de concertation avec les associations qui exigeaient un encadrement des mesures beaucoup plus serré.

Comme il était prévu dans le rapport « Réussir 2015 » de Claire-Lise Campion, elles vont entrainer pour les Etablissements recevant du public :

- Une multiplication d'inaccessibilités Dérogatoires en contournant les critères techniques.
- La mise en place par les CCI d'une procédure comptable incompréhensible et avantageuse pour les pétitionnaires. Elle multiplie les impossibilités financières dérogatoires sans contrôles sérieux.
- L'allongement de la réalisation des travaux d'accessibilité de 3 à 10 ans et plus sur demande sans un système de contrôle et de sanctions inefficaces.
- Le refus de travaux d'accessibilité par les copropriétés devient dérogatoire.

Après dix ans de retard de la loi de 2005, ces Ordonnances demandent aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de prolonger à nouveau leur attente d'accessibilité de 3 à 10 années supplémentaires.

Ces ordonnances constituent un grave recul par rapport aux ambitions de la loi du 11 février 2005 sur la libre circulation. Elles nous éloignent toujours plus du rêve d' »Accessibilité Universelle »

Pour les transports, le droit au transport public n'existe plus :

- Seuls les arrêts prioritaires seront accessibles
- Les matériels accessibles seront affectés aux lignes prioritaires.
- Les gares ne seront plus considérées comme des Etablissements recevant du public.
- Les matériels ferroviaires seront accessibles dans 10 ans ou plus.
- Les matériels accessibles ne seront commandés qu'en fonction des contraintes budgétaires

Nous demandons :

- Que le projet de loi sur les ordonnances ne soit pas ratifié à l'Assemblée Nationale
- Que la publication des Ordonnances « Atténuation » des normes soit suspendue.
- Qu'une concertation sur les Ordonnances soit engagée rapidement avec les associations.
- Que les directives données aux Sous Commissions Départementales Sécurité Accessibilité pour une application avant publication des ordonnances soient annulées.
- Que les Commissions Départementales Sécurité Accessibilité soient dotées des moyens d'évaluation sérieux pour l'examen des dossiers de demandes techniques dérogatoires et des bilans comptables dérogatoires.

AVEC LES AD-AP…… C'EST MIEUX ?

C'est parti pour les dossiers Ad-Ap. Ils arrivent maintenant à la commission Départementale accessibilité sécurité. Le piège se referme. Les dossiers déposés sont comptabilisés dans le compte rendu de la commission. Ils ne sont pas examinés par les membres de la commission. Les techniciens de la DDT sont seuls à s'assurer de leur recevabilité technique c'est-à-dire la justification des couts engagés et des périodes de réalisation demandées par le pétitionnaire. Seules les demandes de dérogation qui les accompagne sont examinées par la commission.

Les dérogations sont maintenant accordées conformément aux règles définies dans les ordonnances et précédées par les documents « Regards Croisés « de Mme Campion Lorsque la mise en accessibilité est reconnue par les services techniques de la DDT comme : impossibilité technique, financière ou autre, la dérogation est accordée de plein droit au pétitionnaire. Les quatre représentants des associations de personnes handicapées rencontrent les plus grandes difficultés à moduler une application rigoureuse des normes en fonction de l'expérience du handicap , avec 3 représentants des pétitionnaires qui cherchent à minimiser l'impact de l'accessibilité sur ceux qu'ils représentent et 4 représentants des pouvoirs publics qui se limitent à assurer l'application stricte de la règlementation .

Nous pouvons citer quelques exemples de dérogations accordées de plein droit :

- Impossibilité technique défini par un architecte : dérogation accordée
- Impossibilité financière définie par la CCI , juge et parti à la CDA : dérogation accordée
- Refus de travaux de la copropriété : dérogation accordée .
- Les pouvoirs publics utilisent les Ad-Ap pour allonger les délais de mise en accessibilité de leur patrimoine (3,6,9 ans) : sans contrôle des associations

De nombreuses mesures de substitution prévues dans les ordonnances viennent justifier l'accord de la CDSA aux demandes de dérogation:

- Un praticien médical (kiné, médecin , infirmier ….) peut se déplacer à domicile
- Les rampes mobiles avec sonnettes et aide humaine se multiplient.
- La largeur des couloirs et des portes se réduit
- Le nombre de chambres accessibles des hôtels se réduit
- Tous les praticiens qui exercent en étage, sans ascenseur accessible (Ils sont nombreux dans les professions médicales) obtiennent une dérogation sans limite et sans contrepartie.

Les craintes des associations sont justifiées. Les objectifs des ordonnances se dévoilent : C'est bien l'accessibilité aux fauteuils roulants qui sert de variable d'ajustement à la mise en accessibilité des ERP protégés par les Lobbies à l'origine des Ad-Ap.

DIOGENE LE TETRA

UN MOT DE NOTRE PRESIDENT

Mobilisons nous : TOUCHE PAS A MA MDPH

Comme vous le savez, les MDPH, maisons d'accès aux droits spécifiques pour toutes les personnes en situation de handicap et leur famille sont aujourd'hui, encore une fois, fortement menacées.

En effet, dans le cadre de l'actuelle discussion parlementaire du Projet de loi de l'adaptation de la société au vieillissement, les lobbies des conseils départementaux (ex-conseils généraux) tentent de revenir sur ce dispositif indépendant afin à terme de l'intégrer dans leurs propres services.

En outre sur le terrain, certains Conseils Généraux – et ils sont de plus en plus nombreux – mènent une politique du déni du GIP indépendant et s'acharnent à renforcer l'intégration des MDPH dans leurs services au mépris de la loi du 11 février 2005 et de la loi du 28 juillet 2011 qui renforce le statut GIP des MDPH ; certains départements le font sous couvert de « Maisons de l'autonomie (MDA » et d'autres non.

Pour défendre fermement les MDPH, qui ont besoin avant tout d'améliorer leur fonctionnement avec des moyens budgétaires et humains suffisants pour faire face à la montée en charge très nette des demandes, il y a urgence !
Nous voulons des MDPH renforcées et indépendantes.
Nous vous invitons donc, à vous mobiliser avec une nouvelle campagne « TOUCHE PAS A MA MDPH ! », notamment à travers la signature et le relais d'une pétition www.change.org/TouchePsAMaMDPH.

L'objectif est bien d'influer sur les politiques locales des conseils généraux et lsur les débats parlementaires afin que ces politiques et le Projet de loi de l'adaptation de la société au vieillissement aujourd'hui au Sénat, et dans quelques semaines ou mois à l'Assemblée nationale, ne permettent pas une régression des droits des personnes et de leur famille !

Alors, agissons ensemble pour contrer les menaces qui pèsent sur l'accès aux droits des personnes !

Alain ROCHON

HANDEO 38

Création en décembre 2013

Associations d'associations (64 associations membres de l'ODPHI)
Présidente : Nelly MARONI (ODPHI)

Membres :

Département d'intervention : Isère (38)

Nombre de salariés : 1 ETP depuis 2013

Fabien Maroni, Responsable

Les missions principales du Pôle Ressources Local :

- **Centre ressources, appui et conseils** pour les services à domicile et les personnes en situation de handicap
- **Accompagnement** des services d'aide à domicile (notamment vers la labellisation)
- **Professionnalisation** des acteurs du domicile et du médico-social
- Médiation et intervention sur des **situations délicates**
- Favoriser le **maillage territorial** entre les SAP et le secteur du handicap
- **Observatoire local** des aides humaines dans le département.

Ses projets significatifs*

- Réunion d'information collectives pour présenter Handéo 38, Cap'Handéo et Handéo
- Rencontre avec les acteurs locaux et construction de partenariats
- Cartographie de l'offre des SAAD dans le département
- Création prochaine d'un catalogue de formations spécifiques et sur mesure
- Réalisation de notes de synthèse sur les besoins des personnes en situation de handicap à domicile au niveau local

* *Liste non exhaustive*

Handéo 38
La Grange du Château
8 rue du Château
38320 EYBENS
Téléphone : 04.76.62.12.13
Mail: fabien.maroni@handeo38.fr

Programme à venir

Démarrage du mois de l'accessibilité à Grenoble le 12/09/2015 avec la parade, mais aussi de la musique, de la danse, de quoi se désaltérer et se restaurer, venez nombreux, amenez vos amis en situation de handicap ou pas, vos familles : enfants, poussettes et autres trottinettes, vos collègues, vos voisins, les passants que vous croiserez en chemin. Plus nous serons nombreux plus la fête sera réussie.

Le programme du mois de l'accessibilité de la ville de Grenoble est disponible sur notre blog mais également à la délégation.

Durant ce mois de l'accessibilité pour votre délégation APF:

2 journées « portes-ouvertes à la délégation, avec une expo photos, des intervenants qui nous parlerons de leur parcours : le 28/09 et le 12/10/2015.

Le mois de l'accessibilité de St Martin d'Hères avec 2 après-midi de sensibilisation dans 2 écoles primaires et un 3ème après-midi pour un match de handi-hockey entre les deux écoles primaires et nos collègues de l'association EASI.

1 journée de sensibilisation au collège Henri Wallon, ou toute l'équipe pédagogique nous reçoit avec beaucoup de gentillesse.

1 à 2 journées d'action de sensibilisation à St Martin d'Hères : « j'en ai pour 5 minutes »

Une journée de sensibilisation au collège A. Bergès de Seyssinet-Pariset le 12/10/2015.

Les dates des prochains CD

Mercredi 09/09/2015
Mercredi 07/10/2015
Mercredi 18/11/2015
Mercredi 08/12/2015.

- La campagne textile 2015 dans le nord-Isère le vendredi 23/10/2015.
- La poursuite des activités du club loisirs. La poursuite de notre atelier Créatif du mercredi après-midi avec Sophie VILLE, qui vous invite à venir la rejoindre.

- La mise en place du nouveau Conseil APF de département (CAPFD).
- Le forum des associations à Bourgoin Jallieu le 05 septembre 2015.
- Les journées Nationales de la Jeunesse à Dijon du 11 au 13 septembre 2015.
- Les états régionaux de l'inclusion le 22 septembre 2015 au conseil régional à Lyon.

Les dates des sorties loisirs du prochain trimestre de Vienne :

- Le jeudi 17 septembre sortie à Lyon avec balade sur les quais (rendez-vous au local à 10 h)
- Le jeudi 24 septembre sortie à l'Île au Beurre sur le Rhône (réserve naturelle)
- Le jeudi 1er octobre repas des Mijotines (Club cuisine du centre social) au local et balade en calèche à la Chapelle de Surieu
- Le jeudi 8 octobre après-midi jeux de sociétés au local
- Le jeudi 15 octobre sortie bowling à Brignay (rendez-vous au local à 13 h 30)
- Le jeudi 22 octobre tournoi de belote au local
- Le jeudi 29 octobre repas des Mijotines au local et visite du Musée Confluence
- Le jeudi 5 novembre après-midi jeux au local
- Le jeudi 12 novembre sortie cinéma au Multiplex de Vienne
- Le jeudi 19 novembre sortie restaurant à la Croix de Mon Vieux (Pilat)
- Le jeudi 26 novembre après-midi jeux et travaux manuels (réalisation de décorations de Noël)
- Le jeudi 3 décembre décoration de la salle de réception du local pour les fêtes de fin d'année
- Le jeudi 10 décembre sortie shopping à La Part Dieu
- Le jeudi 17 décembre repas de Noël

Notre appel, toujours le même :

Pour encadrer nos sorties et assurer nos opérations « ressources » nous sommes à la recherche de bénévoles. Plus particulièrement pour les mois qui viennent nous avons besoin de personnes pour vendre nos tickets Handidon sur les stands que nous allons tenir à l'hôpital de Vienne et à la clinique Trenel, et pour assurer l'emballage des cadeaux sur notre stand à King Jouet au centre commercial de Givors.

N'hésitez pas à nous joindre par téléphone au 04 74 85 71 09 ou par e-mail apf.vienne@free.fr .

HANDISERE – Sortie tous les 4 mois
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

✂ _____

ADHESION / ABONNEMENT – 2015

***Bulletin à retourner à* : APF 21 bis, avenue Marcelin Berthelot - 38100 GRENOBLE**

NOM_____ Prénom_____

Adresse _____

Code Postal _____Ville _____

* Adhésion à l'APF (donne droit au Handisère) 25 € ☐

* Nouveau : Adhésion Familiale à l'APF pour

2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
40 €	45 €	60 €	75 €
☐	☐	☐	☐

NOUVEAU

* Abonnement à FAIRE FACE National pour les **adhérents** 22 € ☐

* Abonnement à FAIRE FACE NATIONAL pour les **non adhérents** 33 € ☐